



Département des Vosges
MAIRIE DE VENTRON
88310

GUIDE DE LA RENTRÉE 2025/2026

Parents, enfants, toute l'information pratique.
École - Activités périscolaires - Accueil de loisirs



SOMMAIRE

Page 2 : Édito

Page 3 : Le projet éducatif de territoire

Page 4 : La restauration scolaire & pause méridienne

Page 5 : Le Temps Périscolaire

Page 6 : L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

Page 7 : Le personnel scolaire et périscolaire -L'application ILLIWAP - Nos écoles – Conseil d'école

Page 8 : Questions Réponses – L'AAPEV – Transports scolaires – Discipline générale

Page 9 : Calendrier des vacances scolaires – Modalités des inscriptions – Facturation des prestations

Page 10 : Besoin de renseignements





ÉDITO

Chers Parents, Chers Enfants,

La rentrée de l'année scolaire 2025-2026 marque un moment historique pour notre commune : l'ouverture de notre toute nouvelle école. Ce lieu emblématique, chargé d'histoire, entame aujourd'hui une nouvelle étape de sa vie en accueillant désormais les élèves de la maternelle ainsi que ceux de l'école élémentaire. Après 13 mois de travaux d'envergure, nous sommes fiers de pouvoir offrir à vos enfants un bâtiment entièrement rénové, moderne et adapté à leurs besoins.

La rentrée scolaire est toujours un moment riche en émotions : pour les enfants, qui retrouvent leurs camarades et se préparent à découvrir de nouveaux apprentissages ; pour les parents, qui accompagnent leur enfant dans cette étape importante ; et pour les équipes éducatives, engagées à vos côtés pour transmettre les savoirs fondamentaux et garantir à chaque élève les mêmes chances de réussite.

Année après année, ce moment collectif nous rappelle que l'école publique, lieu d'inclusion et de mixité par excellence, est notre bien commun le plus précieux.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Brigitte VANSON

Maire de Ventron
Conseillère Départementale
Vice-présidente de la CCHV

Une belle année scolaire qui démarre dans une jolie école toute neuve.

Les enfants sont contents de retrouver les copains et copines, les enseignants, et surtout de découvrir avec émerveillement leurs nouveaux locaux.

Je souhaite à chaque enfant scolarisé dans notre belle école, une année de joie, de bonheur, d'épanouissement et d'apprentissage.

Belle rentrée et belle année scolaire à tous !

Amélie ABEL

Conseillère municipale déléguée
Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire

Le projet éducatif de territoire

« Une démarche innovante pour la réussite éducative de tous »

La commune de VENTRON a initié une démarche de Co-construction d'un Projet Éducatif de Territoire pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

L'objectif : son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Vous pouvez consulter le Projet Educatif De Territoire (PEDT) sur le site internet de la commune www.ventron.fr

Des animations toute l'année

Pour répondre au Projet Éducatif local de la commune, l'équipe met en place un Projet pédagogique qui comprend des activités quotidiennes proposées et non imposées. Un lien pédagogique est assuré entre les différentes structures d'accueil de loisirs pour permettre une meilleure prise en charge des enfants au quotidien. Ces activités s'inscrivent en complément de l'école. Il s'agit de temps de loisirs et de pause pour les enfants, organisés dans l'enceinte de l'école, dans des espaces dédiés, ou mutualisés.





La Restauration Scolaire & Pause Méridienne

Le temps de cantine est un temps extrascolaire, géré par la commune de VENTRON. Sont accueillis, tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire.

C'est un service communal inscrit dans la continuité éducative, ouvert aux familles dans l'intérêt des enfants. L'aménagement de ce temps du midi favorise le calme, s'attache à la sociabilité de l'enfant et privilégie la détente pendant le moment du repas. Tous les jours, des repas équilibrés sont préparés et livrés en liaison chaude par le Collège de Cornimont. Les menus hebdomadaires sont affichés à l'extérieur de l'école sur les panneaux d'affichage et consultables sur le site.

Qui accompagne les enfants pendant les repas ?

Les agents de l'accueil péri/extrascolaire et d'entretien sont garants de la qualité sanitaire et de l'accueil dans les locaux. Ils accompagnent les enfants durant le temps de restauration dans leur apprentissage de l'autonomie. Les parents reçoivent une facture mensuelle correspondant au nombre de repas pris par l'enfant ou ayant fait l'objet d'une réservation.

En cas d'absence

MALADIE : les absences non justifiées par certificat médical seront facturées. Le certificat médical doit être apporté dans les 3 jours ouvrables suivant la visite chez le médecin. **Au-delà de ce délai, aucune demande ne sera acceptée.**

GRÈVE : en cas de grève du personnel enseignant de l'école, la municipalité s'efforcera de proposer un service minimum sur le temps scolaire ; Néanmoins, **aucun repas ne sera fourni**. Les repas seront tirés du sac.

Tarifs des repas

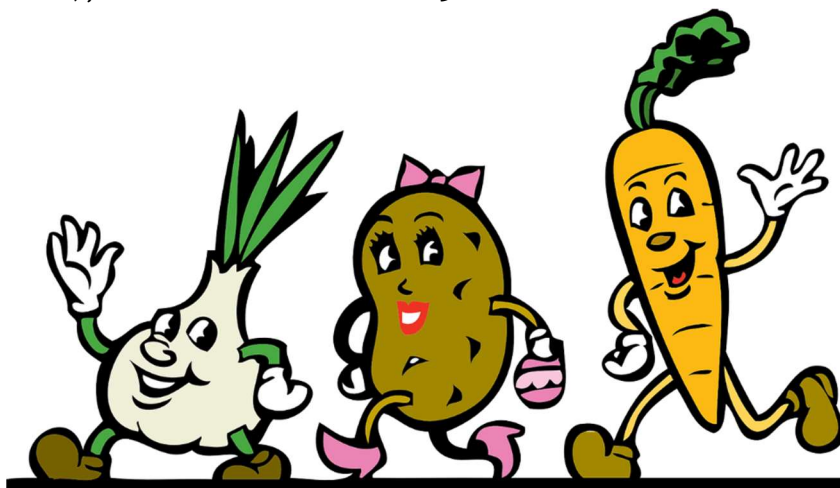
4,80 € si le QF est supérieur à 650.

4,70 € si le QF est inférieur ou égal à 650.

Repas de cantine réservé et non annulé : 5€.

Horaires d'ouverture

Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h20.





Le Temps Péri-scolaire

Les activités péri-scolaires

Les activités dites « péri-scolaires » sont proposées par la commune durant les jours scolaires. Il s'agit de la restauration scolaire, des accueils du matin et du soir. Elles sont toutes facultatives et soumises à inscription.

Accueil du matin

Adapté aux contraintes horaires des parents, ce service pédagogique respecte la phase de réveil de l'enfant et lui permet de se préparer avant d'entrer en classe dans une atmosphère paisible et sereine.

Accueil du soir

Le goûter est fourni entre 16 h 30 et 17 h.

Des activités adaptées aux différentes tranches d'âge sont ensuite proposées aux enfants.

Fonctionnement et horaires

Tous les jours de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h à 8 h 20 et de 16 h à 19 h.

Inscription

Elle se fait par le biais des feuilles d'inscription distribuées aux élèves ou lors des permanences auprès du personnel de la garderie. L'accès à la garderie n'est autorisé que lorsque l'inscription est faite.

Tarifs de garderie

0.80 € la demi-heure si le QF est supérieur à 650.

0.70 € la demi-heure si le QF est inférieur ou égal à 650.

Absence non excusée 4€.



L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

Les accueils de loisirs sont organisés dans les structures permanentes de la Mairie.

Ils sont ouverts de 8 h à 18 h. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8 h et 9 h et repris par les parents entre 17 h et 18 h.

L'accueil de loisirs prend en charge les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires. Encadrés par des animateurs diplômés et/ou expérimentés, ils bénéficient d'activités et de sorties variées visant à favoriser leur épanouissement et leur autonomie tout en s'amusant. Un mini-séjour est organisé pour les enfants pendant l'été.

Les programmes et dates d'accueil, régulièrement mis à jour, sont disponibles sur le site de la Commune : www.ventron.fr

Les réservations fonctionnent par périodes réparties comme suit :

- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été
- Vacances d'automne.

Fermeture du centre pour les vacances de Noël.

Les inscriptions seront faites au plus tard une semaine avant la semaine de fréquentation.

Des bulletins d'information (activités proposées...) et d'inscription seront fournis aux enfants.

Tarif demi-journée : 6,90 € si QF inférieur ou égal à 650

7 € si QF supérieur

Tarif journée : 13,60 € si QF inférieur ou égal à 650

14,60 € si QF supérieur

Tarif préférentiel forfait semaine :

46€ si QF inférieur ou égal à 650

51€ si QF supérieur

Sortie dans le cadre des activités ALSH + 2,20 €

Inscription au Mini camp + 21€

Absence non excusée 7,50€

Repas de cantine réservé et non annulé 5€



Pour des raisons d'organisation et de responsabilité, les parents sont tenus de respecter les horaires de fermeture des ALSH et accueil périscolaire. En cas de retard, une pénalité dans votre tranche de quotient pourra être appliquée. En cas d'imprévu, les parents doivent impérativement prévenir les animatrices.

Le personnel scolaire & périscolaire

Une équipe dédiée au bien-être de vos enfants.



L'équipe est composée de :

- Hélène GONKEL : Directrice. D.E. Educatrice de Jeunes Enfants. BAFA
- Caroline MOUGIN : Animatrice périscolaire. BAFA
- Gaëlle KERGUEN : ATSEM. CAP Petite Enfance.
- Sylvie TISSERANT : Agent Technique. BAFA

L'application ILLIWAP

Diffusion d'informations importantes sur les services périscolaires et extrascolaires.

Si vous souhaitez recevoir toutes les infos du service directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes :

1. Téléchargez l'application (gratuite) ILLIWAP sur l'Apple Store (iPhone) ou sur le Google Play Store (Android). (Cette application gratuite ne demande aucune inscription, aucun nom, aucun numéro de téléphone ou adresse mail).
2. Entrez le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application et cliquez sur suivre ou utilisez le QR Code ci-dessous depuis votre application ILLIWAP.
3. Recevez directement les informations du service périscolaire de la commune sur votre Smartphone !



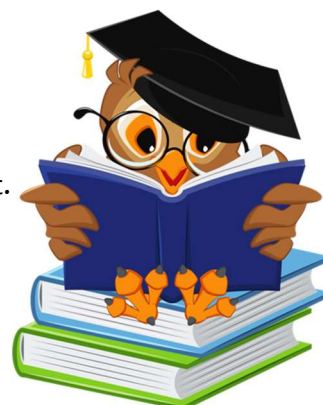
Notre école

La nouvelle école réunit les 3 classes de la PS au CM2 dans le même bâtiment.

Directeur : M. GRISWARD

Adresse : 5 place de la Mairie 88310 VENTRON

N° de téléphone : 03 29 24 18 48



Nombre d'élèves : classes et répartitions

L'école compte 52 élèves pour 34 familles.

Classe de maternelle-CP : 5 PS, 5 MS, 6 GS et 4 CP soient 20 élèves (Madame MARCHAL + Madame JAUBERTHIE)

Classe de CE1-CE2 : 8 CE1 et 8 CE2 soient 16 élèves (Madame POIROT)

Classe de CM1-CM2 : 10 CM1 et 6 CM2 soient 16 élèves (Monsieur GRISWARD)

Le Conseil d'école

Le conseil d'école est composé de personnels de l'école et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école ...

INFOS : Les instances de l'école <https://eduscol.education.fr/2266/le-conseil-d-ecole-et-les-autres-instances-de-l-ecole>

QUESTIONS REPONSES !



Qui s'occupe des enfants de la maternelle ?

L'ATSEM joue un rôle prépondérant durant le temps scolaire. Elle aide les enfants à acquérir un comportement autonome et favorise leur bien-être à l'école. Elle assiste les enseignants en participant activement aux actions partagées :

- Réunions avec les équipes enseignantes,
- Participation aux équipes éducatives,
- Présence à la signature des Protocoles d'Accueils Individualisés (PAI),
- Participation aux manifestations de l'école (festivités, sorties, ateliers).

L'ATSEM est un membre à part entière de l'équipe éducative.

Votre enfant doit bénéficier d'un PAI ?

Le Projet d'Accueil Individualisé est un protocole, mis en place à la demande des parents, qui permet à l'enfant atteint de troubles de santé d'être accueilli sur l'ensemble « du temps passé à l'école » dans les meilleures conditions possibles.

Périmètre scolaire

Pour la sécurité de vos enfants, aux alentours des écoles, respectez les limitations de vitesse, soyez vigilants, respectez les passages piétons, les règles de stationnement.

Nous vous remercions de respecter l'organisation particulière encore en place en ce début d'année scolaire, liée aux travaux de rénovation de l'école, en stationnant votre véhicule sur les parkings municipaux aux alentours (Eglise, Pré Philibert) et en venant à pied chercher votre enfant à la porte côté tunnel.

L'Association des Parents d'Élèves

Les parents et l'École ont le même objectif : que chaque enfant réussisse sa scolarité. Quand l'éducation est partagée, il est important d'installer un véritable lien entre les familles et l'école et de construire ensemble une relation de confiance.

L'AAPEV est une association qui a pour objectifs de favoriser les échanges parents-enseignants-enfants, ainsi que l'organisation et la mise en place d'activités scolaires (culturelles, sportives et de loisirs), toujours en collaboration avec l'équipe enseignante et la participation des parents. L'AAPEV s'implique de ce fait dans la vie de l'école, le financement des sorties des enfants, grâce aux bénéfices engrangés par ses manifestations ou animations telles que le théâtre, le marché aux plants et la kermesse de l'école. (Présidente : Mme SEIGNER Camille 06-84-66-07-87).

Transport Scolaire

L'organisation des transports scolaires relève de la Région Grand Est. [Site régional www.fluo.eu.88](http://www.fluo.eu.88). Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service transport d'Epinal : 03 87 33 67 98

Discipline Générale

Nous vous rappelons que l'acceptation de votre enfant au service d'accueil en général est subordonnée au respect des autres enfants (petits et grands), du personnel, des lieux et du matériel utilisé, ainsi qu'à la sécurité de tous. Pour le bien de chacun, les enfants devront observer une certaine discipline de groupe. Pour une question de sécurité et de responsabilité, tous les jeux personnels sont strictement interdits, (portables, consoles, rollers etc....) durant les heures d'accueil. **En cas de non-respect du règlement, les parents seront convoqués à la mairie pour envisager les sanctions éventuelles.**

Calendrier des vacances scolaires

Rentrée scolaire des élèves : lundi 1 septembre 2025

Vacances de la Toussaint : du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025

Vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026

Vacances d'hiver : du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026

Vacances de printemps : du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026

Vacances d'été : samedi 4 juillet 2026

Les dates des congés scolaires sont fournies à titre indicatif, telles qu'elles sont communiquées par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Modalités des Inscriptions

Avant d'effectuer une réservation, les familles doivent au préalable avoir rempli un dossier d'inscription et fourni les pièces nécessaires (vaccins, attestation d'assurance, justificatifs liés à la situation professionnelle...). Celui-ci est valable durant toute l'année scolaire. Il est disponible auprès du référent périscolaire de l'école. L'inscription est téléchargeable sur le site de la commune ventron.fr. Pour chacune des périodes, et à une date qui est fixée en amont, les familles qui ont un besoin en accueil de loisirs déposent auprès du référent périscolaire leur fiche de souhaits de réservations.

Facturation des prestations

La facture sera établie au nom et adresse du responsable de l'enfant ayant signé le récépissé du règlement et transmise par mail. Elle intervient mensuellement en début du mois suivant regroupant toutes les prestations (cantine, accueils périscolaires, y compris l'accueil de loisirs des vacances) selon les inscriptions enregistrées.

Les tarifs : les tarifs garderie, cantine et accueil de loisirs sont fixés par le conseil municipal **et révisables chaque année lors du vote des budgets**. Les bons CAF et tickets CESU sont acceptés **uniquement pour le règlement des garderies ou accueil de loisirs**.

Modalités de calcul du quotient familial : Toute prestation induit une tarification calculée à partir de votre quotient familial. Le quotient familial est, en principe, établi pour une année scolaire complète. Vous pouvez cependant demander son calcul ou sa révision en cours d'année scolaire en cas de changement de situation familiale : naissance, variation de salaire, perte d'emploi...

Ce quotient servira de base de référence pour la facturation de toutes les prestations fréquentées par votre(vos) enfant(s) durant l'année scolaire.

Calcul : Le quotient familial est calculé à partir de l'ensemble des revenus du foyer divisé par le nombre de personnes de la famille. Les enfants comptent chacun pour 1 part dans ce calcul et sont pris en compte jusqu'à la date anniversaire de leurs 20 ans s'ils sont à la charge des parents (25 ans s'ils sont étudiants).

A noter qu'une réflexion au sein du conseil municipal est en cours et que les modalités d'inscription et de règlement des prestations péri et extra scolaires sont susceptibles d'être modifiées. Vous en serez informés plus précisément le cas échéant.



Infos et renseignements

Mairie : 03 29 24 18 18

Mail: mairie@ventron.fr

École : 03 29 24 18 48

Garderie : 03 29 24 17 17

06 12 04 86 02

Cantine : 03 29 23 77 14

Collège de Cornimont : 03 29 24 11 44

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

3230 Service gratuit
+ prix d'appel



Commune de VENTRON

Création du guide B. VANSON & A. ABEL

Aout 2025